

La marche à suivre

• Un accompagnement personnalisé et gratuit :

Vous inscrire sur **monprojet.anah.gouv.fr** ou joindre directement la SPL Pays de Grasse Développement, missionnée par la CAPG, et agréée « Mon accompagnateur Rénov'» :

- **3** 04.97.05.57.50
- @ opah@pgdeveloppement.fr
- 2 4 rue de la délivrance 06130 GRASSE
- paysdegrassedeveloppement.fr







Direction Habitat et Logement Pôle parc privé

57 avenue Pierre Sémard - BP 91015 06131 GRASSE Cedex

04 89 35 91 02@ habitat@paysdegrasse.fr





www.paysdegrasse.fr

















Un accompagnement technique et administratif et des aides financières.

En tant que propriétaire occupant, propriétaire bailleur et copropriétaire, vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration dans votre logement, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement complet et gratuit :

Accompagnement technique et administratif

Un accompagnement gratuit et personnalisé piloté par la CAPG :

*Des visites, des conseils travaux, le montage et le suivi du dossier jusqu'au paiement

Accompagnement financier

- *Des aides financières directes de la CAPG, de l'ANAH et de la Région PACA (pouvant aller jusqu'à 80 % du coût des travaux)
- Des aides complémentaires du Département 06, des caisses de retraites
- Des prêts d'Action Logement

